



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du Lundi 19 Mai 2025

COMMISSION RESTREINTE

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

La Commission publie la liste des équipes qualifiées pour la Finale du Challenge 77 U10 du Jeudi 29 mai 2025 au Mée sur Seine

Challenge 77 U10

- POULE A : FC MORMANT 11 et VAL DE France 11
- POULE B : TORCY PVM 11 et UMS PONTAULT 11 (arrivée 3^{ème})

(Disqualification de Cesson 12 (arrivée 2^{ème}) en application de l'article 1 du règlement du challenge 77 U10

(La hiérarchie des équipes en Challenge doit être identique à celle des Critériums et de l'Article 3 du Règlement du Critérium Espoirs U10 U11 (Les clubs s'engagent à présenter à chaque journée les équipes qui ont été inscrites sur le Critérium Espoirs. Tout manquement à cette règle pourra être suivi d'une sanction sportive pouvant aller jusqu'à la disqualification des équipes concernées dans les Challenges)

- POULE C : US LOGNES 11 et RCP FONTAINEBLEAU 11
- POULE D : BRIE FC 11 et VILLEPARISIS (arrivée 3^{ème})

L'équipe de GRETZ TOURNAN 11 (arrivée 2^{ème}) souhaite se retirer de la finale

- POULE E : LE MEE SPORTS FOOTBALL 11 et USBPO 11 (arrivé 3^{ème})
(Disqualification de BUSSY 12 suite à la décision de la Commission Statuts et Règlements du 15/04/2025).
- POULE F : US VAIRES 11 et DAMMARIE FC 11
- POULE G : FC MELUN 11 et CS MEAUX ACADEMY 11
- POULE H : VAL D'EUROPE FC 11 et FC OZOIR 11

CHALLENGE 77 U12

La Commission publie la liste des équipes qualifiées pour la Finale du Challenge 77 U12 du Jeudi 29 mai 2025 au Mée sur Seine

Challenge 77 U12

- POULE A : TORCY PVM 11 et RCP FONTAINEBLEAU 11
- POULE B : US VAIRES 11 et GRETZ TOURNAN SP C 11
- POULE C : SC BRIARD 11 et DAMMARIE FC 11
- POULE D : SENART MOISSY 11 ET OLYMPIQUE DU LOING 11
- POULE E : FC MELUN 11 et FC OZOIR 11
- POULE F : USM VILLEPARISIS 11 et CLAYE SOUILLY S 11
- POULE G : VAL D'EUROPE FC 11 et AS CHELLES 11
- POULE H : CS MEAUX 11 et NOISIEL FOOT AC 11

La Commission rappelle que **la présence des clubs qualifiés à la réunion des clubs finalistes est obligatoire.**
Cette réunion se tiendra en visioconférence le **vendredi 23 mai 2025 à 12h30**
Le lien de connexion sera transmis aux clubs via la messagerie officielle.

En cas d'absence, la Commission rappelle que sera appliquée la sanction financière du Barème en vigueur pour le Football Animation.